

## **EXTRAIT du REGISTRE** **des Délibérations du Conseil Municipal**

\*\*\*\*\*

**OBJET : Effacement des dettes de Mme Charlotte BIANCONI - Budget GENERAL**

Séance du 30 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre à dix-neuf heures et huit minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-quatre novembre deux mille vingt-deux.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 22**

BEVOZ Sébastien, BORGEOOT Joël, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 6**

BILLON-BERTHET Claire pouvoir à Solange DOMINGUEZ

GUILLERMET Maria pouvoir à Nicole ROSIER

LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Philippe EMIN

LYAUDET Stéphane pouvoir à Jean-Michel CYVOCT

MARTINE Christine pouvoir à Gilbert LEMOINE

PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Didier BOURGEAIS

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 1 ZANI Sonia**

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

**Soit : 22 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés donc 28 votants**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'au dernier conseil ce point a été refusé par l'assemblée qui souhaitait avoir plus de précisions sur les démarches de relance effectuées auprès de la personne concernée par le Service de Gestion Comptable.

Pour mémoire, le Service de Gestion Comptable d'Oyonnax a transmis le 13 juillet 2022 à la commune la notification de la commission de surendettement des particuliers de l'Ain prononçant l'effacement des dettes datant de 2021 et 2022 de Madame Charlotte BIANCONI, dont le montant s'élève à la somme de 530,35 €.

Le Service de Gestion Comptable d'Oyonnax a procédé à diverses relances : standard, mise en demeure, phase comminatoire qui consiste à mandater un huissier de justice afin qu'il tente d'obtenir un recouvrement amiable. En date du 17 mai 2022, la commission de surendettement a pris la décision d'effacer les dettes de Madame BIANCONI. Ainsi les créances ne peuvent plus être recouvrées.

Il propose de nouveau de constater l'effacement des dettes de Madame Charlotte BIANCONI qui concernent la facturation des frais de garderies et cantine d'Hauteville-Lompnes.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à 21 voix POUR et 7 ABSTENTIONS** de Didier BOURGEOIS et le pouvoir de Stéphanie PERNOD BEAUDON, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Alain MASSIRONI, Marie-Hélène PERILLAT,

- **ACCEPTE** l'effacement des dettes de Mme Charlotte BIANCONI qui concernent la facturation des frais de garderies et cantine d'Hauteville-Lompnes 2021 et 2022, dont le montant total s'élève à la somme de 530,35 €.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE LE 07/12/2022

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20221130-DE-2022-13-20-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2022  
Date de réception préfecture : 05/12/2022